

SÉANCE DU 9 AVRIL 2019

L'an **deux mille dix-neuf**, le **neuf avril** à **vingt** heures **trente** minutes, le Conseil Municipal de la Commune de SAUVIAT, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de M. PERRIN PAUL, Maire.

Présents : PERRIN Paul, GIRAUD Liliane, CHOMETTE Colette, MARRET Serge, CHASSAGNE Alain, DUGAY Bernard, BOUYOUSFI Geneviève, GARDEL Nathalie, BOURNIER Rachel, NOURRISSON Françoise, SARRE Nathalie

Absents ayant donné procuration : TIXIER Éric à PERRIN Paul

Absents : PUISSOCHET Emmanuel, BRULON Carine, DUCHEIX Jean-Marc,

Secrétaire de séance désigné : MARRET Serge

00 APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU 20.02.2019

VOTES

Pour 12

Contre 0

Abstention 0

01 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE LA COMMUNE 2018

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur Municipal accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Receveur Municipal a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire;

2- Statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes;

3- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives;

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2018 par le Receveur Municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

VOTES

Pour 12

Contre 0

Abstention 0

Date de la réception en Préfecture : 11 avril 2019

02 VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF DE LA COMMUNE 2018

Le Conseil Municipal a désigné comme président de séance Monsieur MARRET Serge.
Il délibère sur le compte administratif de l'exercice 2018 exposé par Monsieur PERRIN Paul, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, et les décisions modificatives de l'exercice considéré, Après avoir entendu et approuvé le compte de gestion général de l'exercice 2018.

- Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi ;

<i>En €</i>	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés	63 702.45			329 710.13	63 702.45	329 710.13
Opérations de l'exercice	49 819,36	156 532,07	202 300,47	355 630,27	252 119,83	512 162,34
TOTAL	<i>113 521.81</i>	156 532,07	202 300,47	<i>685 340.40</i>	<i>315 822.28</i>	<i>841 872.47</i>
Résultats de clôture		43 010.26		483 039.93		526 050.19
Restes à réaliser						
TOTAL CUMULÉ		43 010.26		483 039.93		526 050.19
RÉSULTAT DEFINITIF		43 010.26		483 039.93		526 050.19

- Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

Conformément au Code des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire ne prend pas part au vote du Compte Administratif. Il se lève et quitte la salle du Conseil le temps du vote.

Le Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur MARRET Serge vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

VOTES **Pour 10** **Contre 0** **Abstention 0**

Date de la réception en Préfecture : 11 avril 2019

03 AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2018 COMMUNE

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2018,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2018,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

POUR MEMOIRE	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	329 710,13 €
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	282 542,02 €
RESULTAT DE L'EXERCICE : <i>EXCEDENT</i>	153 329,80 €
<i>DEFICIT</i>	
A) EXCEDENT AU 31/12/2018	483 039,93 €
Affectation obligatoire * à l'apurement du déficit (report à nouveau débiteur)	
* à l'exécution du virement à la section d'investissement (compte 1068)	
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
Affectation à l'excédent reporté (ligne 002)	483 039,93 €
B) DEFICIT AU 31/12/2018	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)	
Reprise sur l'excédent antérieur reporté	
Déficit résiduel à reporter	

VOTES **Pour 12** **Contre 0** **Abstention 0**

Date de la réception en Préfecture : 11 avril 2019

ARRIVEE DE M. JEAN-MARC DUCHEIX

04 VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2019

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il convient de statuer sur les taux d'imposition de l'année 2019.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de ne pas modifier les taux d'imposition 2018, rappelés ci-dessous :

- Taxe d'habitation : 8.76 %
- Taxe Foncière Bâti : 11.49 %
- Taxe Foncière Non Bâti : 71.56 %

VOTES **Pour 13** **Contre 0** **Abstention 0**

Date de la réception en Préfecture : 11 avril 2019

05 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE L'ASSAINISSEMENT 2018

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif Assainissement de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire;

2- Statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes;

3- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives;

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2018 par le Receveur Municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

VOTES **Pour 13** **Contre 0** **Abstention 0**

Date de la réception en Préfecture : 11 avril 2019

06 VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'ASSAINISSEMENT 2018

Le Conseil Municipal a désigné comme président de séance Monsieur MARRET Serge.

Il délibère sur le compte administratif Assainissement de l'exercice 2018 exposé par Monsieur PERRIN Paul, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Après avoir entendu et approuvé le compte de gestion de l'assainissement de l'exercice 2018.

- Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi ;

<i>En €</i>	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés		68 566.33		14 782.28		83 348.61
Opérations de l'exercice	171 606.66	160 803.97	12 612.97	11 168.82	184 219.63	171 972.79
TOTAL	171 606.66	229 370.30	12 612.97	25 951.10	184 219.63	255 321.40
Résultats de clôture		57 763.64		13 338.13		71 101.77
Restes à réaliser	62 366.00	30 000.00			62 366.00	30 000.00
TOTAL CUMULÉ	62 366.00	87 763.64		13 338.13	62 366.00	101 101.77
RÉSULTAT DEFINITIF		25 397.64		13 338.13		38 735.77

- Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

Conformément au Code des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire ne prend pas part au vote du Compte Administratif. Il se lève et quitte la salle du Conseil le temps du vote.

Le Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur MARRET Serge, vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

VOTES **Pour 11** **Contre 0** **Abstention 0**

Date de la réception en Préfecture : 11 avril 2019

07 AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2018 - ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu le compte administratif Assainissement de l'exercice 2018,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2018,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

POUR MEMOIRE	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur) Excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur) Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	14 782.28 €
RESULTAT DE L'EXERCICE : <i>EXCEDENT</i> <i>DEFICIT</i>	1 444.15 €
A) EXCEDENT AU 31/12/2018 Affectation obligatoire * à l'apurement du déficit (report à nouveau débiteur)	13 338.13 €
* à l'exécution du virement à la section d'investissement (compte 1068) Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (compte 1068) Affectation à l'excédent reporté (ligne 002)	13 338.13 €
B) DEFICIT AU 31/12/2018 Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur) Reprise sur l'excédent antérieur reporté Déficit résiduel à reporter	

VOTES

Pour 13

Contre 0

Abstention 0

Date de la réception en Préfecture : 11 avril 2019

08 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU LOTISSEMENT 2018

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif Lotissement de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

1- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire;

2- Statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes;

3- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives;

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2018 par le Receveur Municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

VOTES

Pour 13

Contre 0

Abstention 0

Date de la réception en Préfecture : 11 avril 2019

09 VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF DU LOTISSEMENT 2018

Le Conseil Municipal a désigné comme président de séance Monsieur MARRET Serge.

Il délibère sur le compte administratif Lotissement de l'exercice 2018 exposé par Monsieur PERRIN Paul, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Après avoir entendu et approuvé le compte de gestion du lotissement de l'exercice 2018.

- Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi ;

<i>En €</i>	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés						
Opérations de l'exercice	116 634.69		116 634.69	132 350.36	233 269.38	132 350.36
TOTAL	116 634.69		116 634.69	132 350.36	233 269.38	132 350.36
Résultats de clôture	116 634.69			15 715.67	100 919.02	
Restes à réaliser						
TOTAL CUMULÉ						
RÉSULTAT DEFINITIF	116 634.69			15 715.67	100 919.02	

- Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

Conformément au Code des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire ne prend pas part au vote du Compte Administratif. Il se lève et quitte la salle du Conseil le temps du vote.

Le Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur MARRET Serge, vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

VOTES

Pour 11

Contre 0

Abstention 0

Date de la réception en Préfecture : 11 avril 2019

10 AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2018 - LOTISSEMENT

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu le compte administratif Lotissement de l'exercice 2018,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2018,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

POUR MEMOIRE	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur) Excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur) Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	
RESULTAT DE L'EXERCICE : <i>EXCEDENT</i> <i>DEFICIT</i>	15 715.67 €
A) EXCEDENT AU 31/12/2018 Affectation obligatoire * à l'apurement du déficit (report à nouveau débiteur)	15 715.67 €
* à l'exécution du virement à la section d'investissement (compte 1068) Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (compte 1068) Affectation à l'excédent reporté (ligne 002)	15 715.67 €
B) DEFICIT AU 31/12/2018 Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur) Reprise sur l'excédent antérieur reporté Déficit résiduel à reporter	

VOTES**Pour 13****Contre 0****Abstention 0**

Date de la réception en Préfecture : 11 avril 2019

11 ADMISSION CREANCE ETEINTE BUDGET COMMUNE 2019

Monsieur le Trésorier de Thiers a transmis un dossier qui doit faire l'objet d'une délibération pour créances éteintes. Ces créances portent sur des produits communaux dont il n'a pas pu effectuer le recouvrement en raison de l'insolvabilité du débiteur. Le jugement intervenu à l'issue de la procédure a pour effet d'éteindre juridiquement la créance concernée.

La créance éteinte est la suivante :

Désignation des redevables	Montant
DA COSTA CAETANO Manuel	4 041,49 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- décide de statuer sur l'admission en créance éteinte de ladite dette
- dit que les crédits sont inscrits en dépense au compte 6542 budget de l'exercice en cours.

VOTES**Pour 13****Contre 0****Abstention 0**

Date de la réception en Préfecture : 16 avril 2019

12 MODIFICATION DU MONTANT DE LA PARTICIPATION POUR LE FINANCEMENT DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

La Participation pour le financement de l'Assainissement Collectif a été instituée à compter du 1er juillet 2012 par délibération du Conseil Municipal en date du 27 juin 2012. Le montant avait été fixé à 600,00 €.

Monsieur le Maire proposer de modifier le montant de cette participation et de le fixer à 700,00 € à compter du 1^{er} mai 2019.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- décide de modifier le montant de la Participation pour le financement de l'Assainissement Collectif et de le fixer à 700,00 € à partir du 1^{er} mai 2019.

Les conditions de recouvrement de la participation restent identiques.

VOTES

Pour 13

Contre 0

Abstention 0

Date de la réception en Préfecture : 16 avril 2019